



## **AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

### **Aux personnes intéressées par les projets de règlements numéros 552-2025 et 553-2025**

Lors de la séance ordinaire du 5 mai 2025, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté le projet de Règlement numéro 552-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 347-2014.

Lors de la séance ordinaire du 2 juin 2025, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté le Règlement numéro 553-2025 amendant le règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite.

### **PROJET DE RÈGLEMENT NO 552-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 347-2014**

L'article 2 s'applique à la zone 179-Ad (am) de la Ville de Saint-Tite. Il vise à permettre dans cette zone, selon certaines conditions, les usages compris dans les regroupements particuliers « Autres commerces légers » et « Industries légères ».

La zone 179-Ad (am) est située grosso modo au croisement du Grand Rang et de la route du 4<sup>e</sup>-Rang.

La description complète de la zone peut être consultée au bureau de la Ville.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

### **PROJET DE RÈGLEMENT NO 553-2025 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 413-2017 RELATIF À L'ADMINISTRATION ET À LA GESTION DE L'ÉVÉNEMENT SPÉCIAL : FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE.**

Les principaux objets de ce projet de règlement sont les suivants :

- Conférer de nouveaux pouvoirs au Coordonnateur adjoint;
- Régir la location d'espaces pour tentes de camping et leur implantation;
- Modifier les heures autorisées et le parcours des véhicules à traction animale offrant au public des tours ainsi que l'expertise vétérinaire requise pour obtenir un permis à cet effet;
- Préciser ce qui doit être peinturé sur les kiosques en contreplaqué/panneau de copeaux;
- Prohiber la possibilité de vendre des couteaux pour la préparation alimentaire;
- Encadrer strictement la vente d'animaux de compagnie et le lavage des véhicules de loisirs;
- Obliger la mise à la disposition de toilettes pour les tentes de camping;
- Préciser l'affichage des numéros d'emplacement pour les tentes de camping et les véhicules de loisirs;

- Préciser ce que le certificat de conformité des appareillages commerciaux de propane doit minimalement comporter;
- Préciser que le propriétaire d'un kiosque de bois doit faire la preuve, sur demande, de l'application d'une peinture ignifuge ou d'un produit retardateur de flammes sur son kiosque;
- Ajouter de nouveaux permis tarifés et modifier les tarifs des autres permis; et
- Ajouter de nouvelles prohibitions de stationnement.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements aura lieu le **12 juin 2025 à 19h00**, à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, située au 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec), G0X 3H0.

Lors de cette assemblée publique de consultation, la mairesse ou la personne désignée par elle expliquera ces projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ces projets de règlements peuvent être consultés au bureau du soussigné situé au 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec), G0X 3H0, aux jours et heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la Ville : [www.villest-tite.com](http://www.villest-tite.com).

Ce 3 juin 2025

A handwritten signature in blue ink that reads "Simon Parisé".

Me Simon Parisé  
Greffier